



## COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

### Charte 2017/2018

Etre **membre d'une équipe Régionale de Normandie de Tir à l'Arc** est un honneur, celui de la représenter. Cela implique également de donner la meilleure image qui soit du Comité Régional, dans le respect absolu des règlements de la FFTA et de l'éthique du sport.

Participer à une équipe du Comité Régional de Normandie de tir à l'Arc représente **un engagement mutuel** :

**Le Comité Régional s'engage** à être transparent dans la sélection et la composition des équipes en fournissant des règles et procédures claires.

**Le Comité Régional s'engage** à fournir les moyens matériels (transport, hébergement et maillots) et d'encadrement (entraîneur, capitaine) de cette représentation.

**En tant qu'athlète, je m'engage** à respecter les lois générales et fondamentales du sport et les règlements de la FFTA.

**En tant qu'athlète, j'accepte** les conditions de sélection et de composition des équipes telles que définies et publiées préalablement par le Comité Régional.

**En tant qu'athlète, j'accepte** les éventuelles contraintes de regroupements ou d'entraînements préalablement définies et publiées par le Comité Régional.

**En tant qu'athlète, je m'engage** à respecter mes coéquipiers, mes adversaires, les arbitres et les organisateurs, tant dans l'attitude générale (gestes, comportements) que dans le langage, pendant et aussi en dehors de la compétition.

**En tant qu'athlète, je m'engage** à respecter l'encadrement, tant dans l'attitude (gestes, comportements) que dans le langage, pendant et aussi en dehors de la compétition.

**En tant qu'athlète, je m'engage** à respecter le Comité Régional et ses représentants, tant dans l'attitude (gestes, comportements) que dans le langage, pendant et aussi en dehors de la compétition.

Je m'engage et accepte d'être exclu de l'équipe et/ou d'être écarté d'une prochaine sélection, si je devais enfreindre les termes de cette charte que je signe librement.

Cette charte est cosignée par le responsable légal si l'athlète est mineur, par le Président du Comité Régional (ou son représentant) et le Responsable de l'ETR (ou son représentant).

#### Signatures :

- l'athlète

- le représentant légal

- le C.T.S.R, Responsable de l'ETR

- le Président du Comité Régional